FICHE OPÉRATION
PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

MISE À JOUR : 31.08.2021

FICHE OPÉRATION 6A.1

SOUTIEN DES SYSTÈMES DE GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

RÉSULTAT ATTENDU | 6
Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

ACTIVITÉ | 6A
Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques.

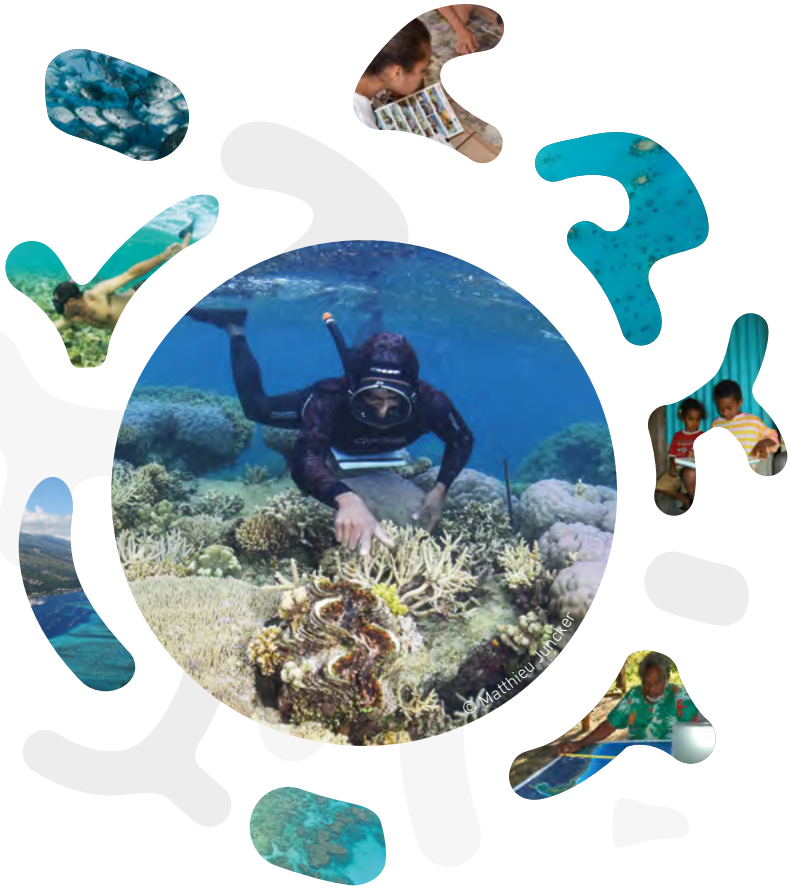

OBJECTIFS

Ces actions visent à assurer la durabilité des ressources marines et la préservation de leurs habitats, en associant les parties prenantes au processus de définition et de mise en œuvre de la gestion.

En tenant compte des leçons apprises d'INTEGRE et en veillant à intégrer les activités à terre, les actions de gestion participative des ressources marines seront ensuite mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna au travers notamment des comités de gestion en recherchant des synergies entre les PTOM et avec la région.

BUDGET **888 210 €** (105 991 671 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
6A.1.1	Mise en place d'une gestion participative et intégrée des ressources halieutiques	■				■				
6A.1.2	Mise en réseau des comités de gestion des zones de pêche règlementée		■			■				
6A.1.3	Renforcement et développement de la gestion des ressources marines par des zones de pêche règlementée		■							
6A.1.4	Planification et mise en œuvre d'une gestion communautaire des ressources côtières			■						

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

Face au déclin observé ou présumé de certaines ressources marines dans les îles du Pacifique et aux difficultés rencontrées pour gérer les activités de pêches, l'opération mise sur une gestion décentralisée, participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières. Ce mode de gestion communautaire ayant fait ses preuves dans la région, l'opération s'inspirera de ces pratiques en les adaptant aux particularités des PTOM.

L'opération mise sur une gestion décentralisée, participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières

SYNTHÈSE

En Nouvelle-Calédonie, l'opération doit permettre de soutenir des initiatives existantes de gestion intégrée des ressources et d'en encourager de nouvelles en apportant un appui humain, technique et financier. En suivant une approche intégrée, l'opération ciblera les espèces commerciales considérées comme vulnérables (holothurie, crabe de palétuvier, perroquet à bosse, vivaneau…) dans les provinces Nord et Sud.

En Polynésie française l'équipe DRM, appuyée par une ingénieure halieute recrutée sur fonds PROTEGE, poursuit ses actions pour accompagner les demandes de création de Zones de Pêche Réglementées (ZPR) et renforcer leur gestion. Au cours du deuxième semestre 2020, un soutien technique et scientifique a été apporté sur diverses communes des archipels de la Société et des Tuamotu au travers de plusieurs réunions et missions sur le terrain. Un atelier territorial est en cours de préparation afin d'échanger sur les retours d'expériences des comités de gestions des ZPR, et les interroger sur l'opportunité de former un réseau.

À Wallis et Futuna, le premier semestre a vu l'adoption d'une stratégie d'intervention pour la mise en place d'une gestion durable des ressources côtières comprenant une campagne de communication, le lancement de la campagne de communication « La mer, notre source de vie » et la production des premiers outils (poster de la campagne, page Facebook, charte graphique, bloc-marque, clip de lancement…). Des actions de proximité sont menées avec une présentation de la stratégie aux acteurs du territoire (Service Territorial de l'environnement, WF1ère, Assemblée Territoriale, pêcheurs…) et des enquêtes de perception dans le cadre de l'observatoire des pêches.

Les trois PTOM ont participé aux ateliers régionaux organisés par la CPS entre janvier et mars 2021 sur la gestion communautaire des pêches dans le Pacifique visant l'objectif de promouvoir cette gestion et de changer d'échelle pour d'avantage d'efficience.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

3 NOUVELLES ZONES DE PÊCHE RÉGLEMENTÉES (ZPR) CRÉÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

RÉALISATION D'UN ATELIER À WALLIS ET FUTUNA « LES VENDREDIS DE LA PÊCHE DURABLE » ÉTALÉS SUR TROIS SEMAINES

PERSPECTIVE

En Nouvelle-Calédonie, l'étude de faisabilité juridique pour limiter le nombre d'autorisations spécifiques de pêche en province Nord sera restituée au cours du deuxième semestre 2021. Dans cette même province, l'embauche d'un animateur, prévue en octobre de 2021, permettra d'engager le processus de concertation pour le suivi des pêcheries de perroquets à bosse et de vivaneaux. En province Sud, les consultations engagées se poursuivront auprès des fédérations de pêcheurs, des colporteurs, des agents de contrôle, des scientifiques et des filières professionnelles et plaisancières dans les deux régions inscrites au Patrimoine Mondial. Il est prévu à la fin du second semestre 2021 une restitution de la concertation auprès des pêcheurs afin de valider leur adhésion au projet et présenter les premières mises à jour potentielles du code de l'environnement.

En Polynésie française, des missions de terrain organisées par la DRM permettront de porter assistance dans l'accompagnement des demandes de classement des ZPR de Tefarerii (Huahine) et de Bora Bora. Le projet de la ZPR de Hitia'a (Tahiti) devrait déboucher sur un arrêté au cours du deuxième semestre 2021. Une fois finalisé, il fera l'objet d'une consultation publique. Il est envisagé la maintenance de certains éléments du balisage et la réunion des comités de gestion (Mataiva, Punaauia, etc.). Enfin, des maquettes et l'impression des supports de communication de plusieurs ZPR sont envisagées. La DRM va renforcer ses compétences à travers le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication sur fonds PROTEGE.

Sur Wallis et Futuna, il est prévu, au cours du deuxième semestre 2021, de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'intervention et de la campagne de communication et de sensibilisation au travers d'un travail de proximité avec les pêcheurs vivriers (enquêtes de perception), de la diffusion de connaissances sur les ressources et les pratiques de pêche, de l'élaboration de clips vidéo et affichage des posters. Des opérations de sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre des journées nautiques vont être organisées par le service territorial de la jeunesse et des sports tout comme l'organisation des journées de la pêche durable et le lancement du challenge vidéo Facebook.

© Matthieu Juncker

AVANCEMENT DES ACTIONS

MISE EN PLACE D'UNE GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (NC)

ACTION 6A.1.1

En Nouvelle-Calédonie, la province Nord ambitionne de suivre de manière participative la pêche aux vivaneaux et aux perroquets à bosse par les pêcheurs professionnels et non professionnels pour évaluer les besoins de gérer ces espèces longévives. Par ailleurs, une expertise a été lancée à la fin du premier semestre 2021 afin d'évaluer la faisabilité juridique pour limiter l'effort de pêche porté sur des ressources marines vulnérables.

En province Sud, l'objectif est d'engager un processus participatif permettant l'élaboration un plan de gestion ciblée sur certaines ressources marines et certains espaces

En province Sud, l'objectif est d'élaborer une règlementation de la pêche spécifique sur deux sites inscrits au Patrimoine Mondial (Unesco : zone côtière Ouest et Grand Lagon Sud). Une animatrice a été recrutée en mai 2021 pour une période de 17 mois durant lesquels un processus de concertation sera conduit auprès des pêcheurs plaisanciers et professionnels en ZCO et GLS. A la fin du premier semestre 2021, 41 pêcheurs en ZCO et 81 dans le GLS avaient été rencontrés.

La province des Îles Loyauté n'a pas manifesté d'intérêt pour cette action à ce stade.

© Matthieu Juncker

MISE EN RÉSEAU DES COMITÉS DE GESTION DES ZONES DE PÊCHE RÈGLEMENTÉE (PF)

ACTION 6A.1.2

Un atelier territorial permettant d'initier la mise en réseau des comités des gestion des zones de pêche règlementée (ZPR) est prévu en octobre 2021. Après un appel d'offres concurrentiel, l'UICN va assurer l'organisation logistique et l'animation de l'atelier. Il permettra de réunir des membres de plusieurs comités de gestion des ZPR de Polynésie française. Les objectifs sont d'échanger sur leurs expériences et problématiques respectives et d'interroger sur l'opportunité de mettre les comités de gestion en réseau.

© Matthieu Juncker

© Matthieu Juncker

RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES MARINES PAR DES ZONES DE PÊCHE RÈGLEMENTÉE (PF)

ACTION 6A.1.3

Au cours du premier semestre 2021, une assistance technique a été apportée par les équipes de la DRM dans les archipels des Tuamotu et des îles sous le vent avec un suivi scientifique. Les membres de ces comités de gestion ainsi que d'autres de Tahiti ont été rencontrés sur cette même période. L'arrêté de classement de la ZPR de Tautira a été modifié pour préserver d'autres ressources marines et gérer des conflits d'usages liés à l'utilisation de différents engins de pêche. Le projet de la ZPR de Faaha (Tahaa) est en discussion. Le comité de gestion de la ZPR de Puohine (Raiatea) envisage de prolonger la durée de sa ZPR et de renforcer certaines mesures de gestion. Enfin, la DRM travaille avec un prestataire sur une charte graphique pour valoriser ces actions de pêche durable et informer sur les ZPR.

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES CÔTIÈRES (WF)

ACTION 6A.1.4

A Wallis et Futuna, très peu de documents attestent d'un mode de gestion traditionnel des ressources côtières et la gestion n'est pas considérée comme une priorité par la majorité de la population. En 2020, le service des pêches a mené, pendant plus d'une année, un diagnostic qui visait à comprendre le contexte socioéconomique dans lequel un mode de gestion participatif pourrait s'instaurer en identifiant les freins et les leviers à actionner. A la suite, une stratégie d'intervention progressive a été établie, qui comprend une campagne de communication et de sensibilisation « La mer, notre source de vie ». Le premier semestre 2021 a été consacré au lancement de la première phase de la stratégie qui consiste à créer les conditions d'émergence d'une prise de conscience sur les pratiques durables et non-durables, sur la base de la diffusion d'informations neutres sur le fonctionnement des écosystèmes et l'état, perçu et mesuré, des ressources. Le lancement de la campagne de communication est le fruit d'une collaboration entre le service de la pêche de la DSA de Wallis et Futuna, la CPS, PROTEGE et le programme NZaid.

Les nombreuses réalisations ont porté sur la planification et la mise en place d'une gestion participative

© Matthieu Juncker